

contrat

d'engagement

Dans cet établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur

votre participation est **essentielle** nous sommes là pour
vous écouter, vous soutenir, vous aider

Vous avez peur d'avoir mal...

Prévenir les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion, retrait des drains...ou les douleurs liées à un geste quotidien : toilette, déplacement.

Traiter ou soulager les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, celles des fractures ; les douleurs après une intervention chirurgicale ; les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine, et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, mêmes sévères, nécessitent un autre traitement. D'autres méthodes non médicamenteuses, sont efficaces et peuvent vous être proposées comme la relaxation, les massages, le soutien psychologique, la physiothérapie...

Vous avez mal...

Votre douleur, parlons-en

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer «combien» vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une règlette.



Nous allons vous aider à ne plus avoir mal
ou à avoir moins mal

- > En répondant à vos questions ;
- > En vous expliquant les soins ;
- > En utilisant les moyens les mieux adaptés

avoir moins mal
ne plus avoir mal
c'est possible.



Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

Article L.1110-5 du code de la santé publique

«...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur.

Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée...»